



BASKETBALL
EN FAUTEUIL ROULANT
CANADA

Basketball en fauteuil roulant canadien – hommes **Programme d'aide aux athlètes, critères et processus de nomination**

Processus : Programme d'aide aux athlètes 2013-2014

Sujets : Critères de sélection – cycle d'octroi de brevets 2013-2014
Équipe du tournoi de qualification 2013
Brevets de développement du programme

1. Introduction

Le cycle d'octroi de brevets 2013-2014 est en vigueur pour une période de 12 mois, du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014, et il s'agit d'une composante du Programme de haute performance de Basketball en fauteuil roulant Canada (HP BFRC).

Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) est admissible à l'équivalent de 16 brevets seniors pour le programme masculin. BFRC propose 12 athlètes pour les brevets seniors. Les autres brevets sont disponibles à titre de brevets de développement.

La sélection a lieu par invitation seulement durant le « camp de sélection senior » désigné.

Le but principal du processus de sélection de brevets seniors est d'appuyer la meilleure équipe possible qui représentera le Canada aux tournoi de qualification 2013.

Le but principal du processus de sélection de brevets de développement est de repérer les athlètes ayant montré une capacité de développement.

S'il faut remplacer un athlète breveté qui est incapable de participer à un événement, un athlète en développement sera typiquement choisi pour la position.

UNE RÉELLE SPORT RÉEL.

Basketball en fauteuil roulant Canada

2. Processus décisionnel

La recommandation finale pour les candidatures en vue des brevets seniors et de développement est faite par le personnel d'entraînement de l'équipe nationale masculine dans le cadre d'un processus consultatif.

Le personnel d'entraînement se compose de l'entraîneur en chef, de deux entraîneurs adjoints officiels et d'un groupe invité d'entraîneurs du programme de l'équipe nationale masculine et d'entraîneurs de développement.

Les recommandations du PAA sont fondées sur le tableau de performances du programme, convenu par le comité susmentionné. Les 12 meilleurs joueurs sur le tableau de performances seront nommés pour les brevets seniors, selon les besoins en matière de classification. La nomination des joueurs pour les brevets de développement dépendra du tableau de performances des brevets de développement. D'autres joueurs peuvent être nommer en circonstances exceptionnel.

Le personnel d'entraînement de l'équipe nationale masculine aura seul pleins pouvoirs de déterminer le nombre restant de brevets seniors qui seront attribués comme brevets de développement (D). En fonction des buts et des objectifs du programme de l'équipe nationale en 2013, le nombre d'athlètes nommés pour des brevets D et le nombre de mois de nomination d'athlètes pour un tel brevet peuvent varier.

3. Critères de mise en candidature

3.1 Composantes principales

3.1.1 Capacité d'exécuter les habiletés fondamentales individuelles du basketball en fauteuil roulant à un niveau international d'élite. Ces habiletés comprennent le dribble, les passes, les tirs, les habiletés en fauteuil roulant, l'offensive individuelle, la défensive individuelle et les rebonds.

3.1.2 Capacité d'exécuter la défense individuelle à un niveau international d'élite au moyen de progressions à partir de défense un contre un, défense deux contre deux, défense trois contre trois, défense quatre contre quatre, défense cinq contre cinq, transition défensive et harcèlement.

3.1.3 Capacité d'exécuter une offensive en mouvement à un niveau international d'élite au moyen de blocages, d'écrans, de jeu étanche, de blocages croisés, et compréhension de niveau d'élite du processus décisionnel avec et sans le ballon, de l'espacement et du renversement du ballon par passe et dribble.

3.1.4 Capacité d'exécuter une offensive en transition à un niveau international d'élite par une progression de un contre zéro, deux contre un, trois contre deux, quatre contre trois et cinq contre quatre et un croisement tardif menant à une interprétation initiale de l'offensive.

3.1.5 Les besoins en matière de classification sont fondés sur les combinaisons de formation primaires, les combinaisons de formation spéciales (p. ex. formation de lancer franc, formation de harcèlement, etc.), et le remplacement de joueurs dans les formations primaires. Les formations seront choisies en fonction de ce que le personnel d'entraînement juge le plus efficace. On considérera les facteurs de cohésion et de dynamique de l'équipe.

3.2 Mesures primaires

3.2.1 Les statistiques sont tenues à jour tout au long de chaque séance de jeu dirigé et exercice pendant la semaine du camp de sélection. Les statistiques sont compilées et les joueurs sont classés en général et par classification. Les statistiques incluent, mais sans s'y limiter, ce qui suit : pourcentage de paniers marqués, pourcentage de 3 points, pourcentage de lancers francs, rebonds offensifs, rebonds défensifs, nombre total de rebonds, passes décisives, vols de buts, renversements de jeu et blocages. De plus, le programme de statistiques produit plusieurs nombres composés, tels que le nombre de renversements de jeu, la productivité, la meilleure formation défensive, la meilleure formation offensive, etc.

3.2.2 Les joueurs doivent évaluer tous les joueurs du camp à deux occasions différentes. Les douze premiers sur leurs feuilles sont les joueurs qu'ils choisiraient pour l'équipe, compte tenu de la classification. Dans cette évaluation, ils prennent en

considération tous les aspects des habiletés individuelles et d'équipe et les éléments non tangibles comme le leadership. Le classement moyen de chaque joueur sur la période de trois jours est ensuite déterminé pour produire un classement moyen de la semaine pour chaque joueur, établi collectivement par les joueurs au camp. Par exemple, un joueur pourrait avoir un classement moyen pour la semaine de 11,25. Un autre joueur pourrait avoir un classement moyen de 4,73 et un troisième joueur, de 23,4.

3.2.3 Les entraîneurs se réunissent à la fin de chaque journée d'entraînement et déterminent le classement de tous les joueurs en fonction de la performance de ce jour. De nouveau, les entraîneurs prennent en considération les habiletés de basketball et les éléments non tangibles. À la fin de la semaine, les entraîneurs établissent le classement moyen de façon similaire au classement moyen des joueurs en 3.2.2.

3.2.4 Durant chaque journée du camp, des matchs de compétition sont organisés par le personnel d'entraînement. Chaque jour, les formations sont changées de sorte que tous les joueurs puissent avoir l'occasion de jouer dans diverses formations équilibrées comme le déterminent les entraîneurs. Le personnel d'entraînement tient compte des victoires et des défaites des joueurs individuels au cours de la semaine alors qu'ils jouent dans ces formations.

3.2.5 Au début du camp de sélection, une évaluation du tir a lieu et les statistiques provenant des évaluations servent à déterminer la compétence en tir.

3.2.6 Plusieurs mesures chronométrées de la mobilité en fauteuil roulant sont faites, y compris un sprint de vingt mètres, 10 sprints continus sur tout le terrain, des demi-tours (exercice particulier au sport) et une course-navette.

3.3 Composantes secondaires

3.3.1 Connaissance du jeu et expérience fondée sur la compétition internationale

3.3.2 Force physique et endurance

- 3.3.3 Engagement envers le programme et l'entraînement démontré par la présence aux séances d'entraînement et aux compétitions durant toute l'année et présentation de rapports d'entraînement au personnel d'entraînement
- 3.3.4 Possibilité de jouer à l'échelle internationale
- 3.3.5 Capacité de s'intégrer au style de jeu général de l'équipe (vitesse, pression sur tout le terrain, blocages de type *backpicking*, défense à haute vitesse, contre-attaque.)
- 3.3.6 Évaluation pendant l'année durant les compétitions à un niveau international d'élite
- 3.2.9 Dans le cadre de l'établissement du tableau de performances de l'équipe nationale masculine, la capacité d'un athlète à participer aux prochains jeux Paralympiques sera prise en considération.

Les critères spécifiques de sélection sont expliqués avant le début du camp et les résultats statistiques des données d'évaluation des joueurs sont compilés à la fin de la semaine.

3.4 Considérations spéciales pour les brevets seniors

Les facteurs considérés pour les classements au tableau de performances pour les brevets seniors incluent les composantes suivantes :

- 3.4.1 Contributions spéciales qui améliorent la performance de l'équipe
- 3.4.2 Besoin d'expérience internationale
- 3.4.3 Choix du moment de la sélection par rapport au cycle paralympique
- 3.4.4 Les athlètes qui ne peuvent participer à un camp de sélection pourraient néanmoins être sélectionnés pour l'équipe pertinente et proposés pour les brevets (niveau de brevet SR ou D) avec l'approbation par écrit de l'entraîneur en chef et de BFRC, obtenue avant le camp. En ce qui concerne les athlètes qui n'ont jamais participé à un processus de camp de sélection et qui ne pourront y assister, une demande écrite, aux

fins d'étude, et une vidéo d'un match ou d'une séance d'entraînement seraient exigées au moins 10 jours avant le début du camp.

3.5 Considérations spéciales pour le tableau de performances des brevets de développement

Les facteurs considérés pour les classements au tableau de performances pour les brevets de développement incluent les composantes suivantes :

3.5.1 Potentiel futur pour l'équipe nationale senior

3.5.2 Besoin de catégories de classification particulières

3.5.3 Nombre d'années qu'un athlète a été breveté au niveau de développement (ceci variera, selon le taux de roulement de l'équipe senior et l'attrition prévue)

3.5.4 Une évaluation de l'amélioration montrée par l'athlète d'une année à l'autre

4. Normes de programmes des athlètes brevetés de BFRC

Les athlètes brevetés (senior et développement) recevront et maintiendront leur soutien du PAA en vertu des conditions suivantes :

4.1 Participation à tous les événements obligatoires, à moins d'avoir préalablement obtenu la permission d'être absent

4.2 Présentation de preuve de participation continue au programme d'entraînement de haute performance tout au long de l'année

4.3 Maintien des normes d'habiletés et de conditionnement physique

4.4 Consentement par écrit de se conformer aux critères susmentionnés par l'intermédiaire de l'accord avec l'athlète de BFRC et l'accord du PAA de Sport Canada

À l'exception des situations spéciales de santé, de blessure et de maladie, telles que décrites dans les lignes directrices du PAA de Sport Canada, les athlètes qui ne se conforment pas aux critères susmentionnés pourraient ne plus être admissibles au soutien du PAA jusqu'à ce que l'incapacité de se conformer soit rectifiée. D'autres situations spéciales peuvent être prises en considération de manière individuelle, pour lesquelles les principes d'impartialité seront appliqués.

5. Procédures d'évaluation des critères de sélection du programme national masculin de BFRC

5.1 Critères communiqués aux athlètes invités par courriel, avant le camp, et affichés sur le site Web de www.wheelchairbasketball.ca.

5.2 Critères révisés au camp lors d'une réunion de groupe

5.3 Performances des athlètes observées et notées

5.4 Analyses quantitatives et qualitatives des données enregistrées

5.5 Classements au tableau de performances préparés par le comité de sélection sous la direction de l'entraîneur en chef de l'équipe senior

6. Réduction à court terme de l'entraînement et des compétitions pour des raisons de santé

Les circonstances de santé qui limitent l'entraînement et les compétitions pour un temps relativement court (c.-à-d. moins de trois mois) sont une question qui concerne BFRC et l'athlète. L'athlète doit aviser l'entraîneur en chef du programme et BFRC de toute blessure ou autre raison légitime qui l'empêcherait de s'entraîner ou de participer à un événement imminent, dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

7. Réduction à long terme de l'entraînement et des compétitions pour des raisons de santé

Les athlètes brevetés qui sont incapables de maintenir leur plein engagement envers l'entraînement et la participation aux compétitions pendant plus de 3 mois, en raison de blessure ou de maladie, continueront à recevoir l'entier soutien financier du PAA auquel ils ont autrement droit, pourvu que les conditions suivantes soient remplies :

7.1 L'athlète s'engage par écrit à s'entraîner ou à se réhabiliter ou les deux, sous la supervision de l'entraîneur en chef du programme (ou son remplaçant) pendant la période pour laquelle l'athlète est incapable de satisfaire aux exigences normales de l'entraînement ou de la participation à des compétitions et à un niveau qui réduit au minimum le risque pour la santé personnelle de l'athlète et qui assure le retour optimal à l'entraînement et aux compétitions dans les plus brefs délais possibles.

7.2 L'athlète avise par écrit de son intention de revenir à temps plein à l'entraînement de haute performance et à la compétition dans les plus brefs délais possibles après sa maladie ou sa blessure.

7.3 Si un athlète est blessé ou malade, un pronostic positif d'un médecin est nécessaire pour le retour de l'athlète à l'entraînement et à la compétition à un niveau de haute performance au basketball en fauteuil roulant dans les 8 à 12 mois.

8. Omission de respecter les critères de renouvellement pour des raisons de santé

À la fin d'un cycle d'octroi de brevet, au cours duquel un athlète n'a pas atteint les normes exigées pour le renouvellement du brevet, strictement pour des raisons de santé, il peut être considéré pour la prochaine période de brevet en vertu des conditions suivantes :

8.1 L'athlète a rempli toutes les exigences raisonnables de l'entraînement et de la réhabilitation pour un retour rapide à l'entraînement et à la compétition pendant la durée de sa blessure ou de sa maladie et, malgré tout effort raisonnable, il n'a pas atteint les normes.



8.2 L'entraîneur en chef du programme et un médecin indiquent par écrit que l'athlète atteindra les normes minimales exigées pour le brevet durant la prochaine période de brevet.

8.3 L'athlète a montré un engagement à long terme envers les buts d'entraînement de haute performance et de compétition, ainsi que son intention de continuer à en faire ainsi tout au long de la période du brevet dont il aimerait obtenir le renouvellement, bien qu'il n'ait pas atteint les normes.

UNE RÉELLE. SPORT RÉEL.

Basketball en fauteuil roulant Canada